

## Le Premier ministre préside la première réunion du Groupe de travail sur le pèlerinage du Père Laval



Page 3

**Nouveau programme pour améliorer la productivité de la Cargo Handling Corporation Limited**

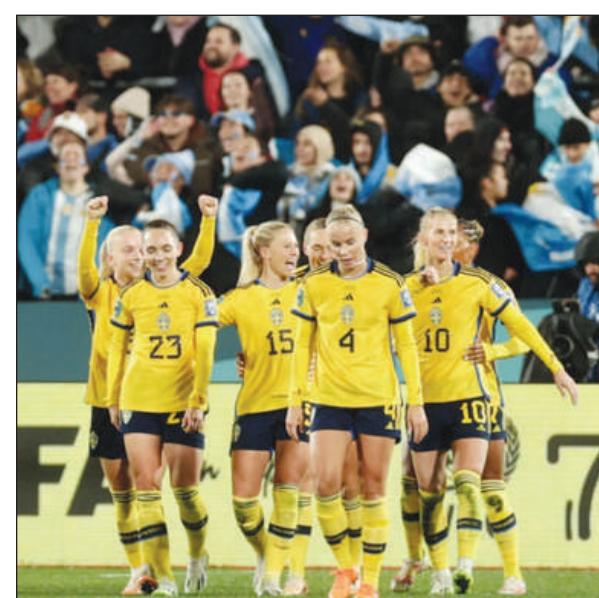
Page 3

### Mondial féminin de football



**Les Bleues en huitièmes après un festival de buts contre le Panama**

Page 8



**La Suède et l'Afrique du Sud filent en huitièmes, le Brésil éliminé**

Page 8

**Trump inculpé pour avoir tenté de faire modifier le résultat de l'élection de 2020**



Page 4

**En Tunisie, Ahmed Hachani remplace Najla Bouden à la tête du gouvernement**



Page 4

**Pékin a connu son plus fort déluge depuis 140 ans**



Page 2

## A la télé aujourd'hui



06.01 Serial: Rookie Blue  
07.00 Film: Chocolat  
08.50 Serial: Suits  
09.35 Le Chemin Du Destin  
10.06 A Que No Me Dejas  
10.25 The Gardener's Daughter  
10.50 Tele: Marimar  
11.15 Serial: Blacklist  
12.00 Le Journal  
12.35 Sublime Mensonge  
13.25 Tele: Fierce Angel

13.50 Tele: Imperio De Mentiras  
14.15 Serial: Burden Of Truth  
15.21 Film: Cowboy  
17.30 The Gardener's Daughter  
18.31 Wagle Ki Duniya  
18.55 Mere Dad Ki Dulhan  
20.35 Film: Le Cinquième Element  
22.36 Tele: Sublime Mensonge  
23.30 Le Journal Televisé  
00.15 The Gardener's Daughter



06.19 Les Grandes Lignes  
08.24 Local: An Eta Dalert  
10.24 Local: J'ai Faim  
11.02 Local: Groov'in  
12.02 Rodrig: Li Bon Ou Konin  
12.15 Les Grandes Lignes  
13.20 MBC Prod  
15.05 Local: An Eta Dalert  
15.22 Local: Generations J  
15.50 Local: Groov'in

17.03 Local: La Société  
18.00 Imperio De Mentiras  
18.28 A Que No Me Dejas  
19.30 Local: Rodrig Prog  
20.04 Local: Animalia Nos Amis...  
21.00 Local: Come On Let's Dance  
22.00 Local: La Société  
23.00 Journal Kreol  
23.20 Local: Voyage Au Feminin  
00.12 Local: Itinerer Rodrig  
00.25 Local: Rodrig Prog



07.00 Serial: Gadget Guru Ganesha  
08.00 Shrawan Maas Sandesh  
10.00 Serial: Agniphera  
11.30 Serial: Radha Krishna  
12.00 Film: Kal Aaj Aur Kal Starring: Prithviraj Kapoor, Raj Kapoor, Randhir Kapoor  
15.00 Live: Samachar

15.30 Dulhin Uhe Jo Nanad Man Bhavé  
16.00 Serial: Ishaaron Ishaaron Mein  
16.21 Serial: Bhakharwadi  
17.31 Serial: Radha Krishna  
18.00 Live: Samachar  
18.30 Local: Mati Ke Mol  
19.02 Local: Khel Khiladi  
20.30 Serial: Vidrohi  
20.54 Film: Police Mujrim  
23.42 Serial: Jijaji Chhat Par Hain  
00.04 Serial: Yeh Teri Galiyan



06.03 Doc: Eye On Sadc  
06.58 D.Anime: Les Blagues De...  
08.00 D.Anime: Yo Yo  
08.15 D.Anime: Kids Songs  
08.19 Serial: Hi Opie!  
09.14 Film: Nowhere Boys  
10.21 Serial: N\*Gen  
10.47 Apple Tree House  
12.03 Doc: Riding The Rails...

12.45 Mag: Shift  
13.00 Mag: Human Nature  
13.30 Film: Georges Le Petit...  
14.24 Film: Kung Fu Panda  
14.48 Kids Songs  
14.55 D.Anime: Anna Et Ses Amis  
15.09 D.Anime: Word Party  
15.58 Inspecteur Gadget  
16.19 D.Anime: Kika Et Bob  
16.32 Rainbow Rangers  
16.55 Hunter X Hunter  
17.18 Mag: D.I.Y. Discover...



14.25 Serial: Zindagi Mere Ghar Aana  
15.00 Bade Acche Lagte Hai  
15.30 Film: Shart Starring Tusshar Kapoor, Gracy Singh, Amrita Arora  
18.00 Live: Samachar  
18.31 Kundali Bhagya  
19.01 Udaariyaan

19.31 Kuch Rang Pyar Ke Aise...  
20.01 Sasural Simar Ka 2  
20.30 Radha Krishna  
21.01 Anupamaa  
21.30 Mere Sai  
22.01 Kismat Ki Lakiron Se  
22.31 Kabhi Kabhie Ittefaq Sey  
22.59 Patiala Babes  
23.29 Film: Shart

## Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah

Administration: 2ème étage, Cubic Court, 30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis  
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

E-mail: lapresselibreesocialiste@yahoo.fr

Website: Lesocialiste.info

Facebook: Lesocialiste.info

## Pékin a connu son plus fort déluge depuis 140 ans

Du jamais vu en 140 ans: la capitale chinoise Pékin, victime d'inondations meurtrières, a vu s'abattre ces derniers jours les précipitations les plus fortes depuis le début des relevés, avec des opérations de secours qui s'accélèrent mercredi.

Des millions de personnes ont été frappées ces dernières semaines dans le monde par des phénomènes météorologiques extrêmes et des vagues de chaleur. Des événements qui, selon des scientifiques, sont exacerbés par le changement climatique.

Des pluies torrentielles, qui ont très sensiblement faibli mercredi, avaient commencé à s'abattre sur la grande région de Pékin samedi. En 40 heures seulement, la ville a vu tomber l'équivalent de tout un mois de juillet.

« La valeur maximale » des précipitations enregistrées durant cet épisode pluvieux dans une station de la capitale était de 744,8 millimètres et il s'agit des « plus importantes chutes de pluie depuis 140 ans », a indiqué le service météorologique municipal.



médias chinois.

L'AFP a vu des sauveteurs utiliser des bateaux pour acheminer des nouilles instantanées, du pain et de l'eau potable aux habitants qui ne pouvaient ou ne voulaient pas quitter leurs domiciles entourés par les eaux.

Dans le Hebei, les intempéries ont fait au moins neuf morts et six disparus, selon CCTV.

Dans le district pékinois de Fangshan, juste avant la frontière

Dans nombre d'endroits, les inondations ont fait s'écrouler des ponts ou encore coupé des voies de communication.

Selon un décompte des médias chinois, environ 127 000 personnes ont déjà été évacuées à Pékin (qui compte 22 millions d'habitants) et 847 400 dans le Hebei.

La capitale a toutefois levé l'alerte rouge aux inondations mercredi, « le débit des principaux cours d'eau étant passé sous le seuil d'alerte », selon l'agence de presse officielle Chine nouvelle.

Ces derniers mois, la Chine a été durement touchée par des vagues de chaleur record ou des pluies meurtrières.

Selon Ma Jun, directeur de l'Institut des affaires publiques et environnementales, une ONG basée à Pékin, si c'est le typhon qui a provoqué les pluies actuelles, l'augmentation de la température des océans due au changement climatique est également à l'origine de ces phénomènes météorologiques.

« La Chine subit des vagues de chaleur extrême sans précédent depuis l'an passé », souligne-t-il.

« Ces vagues de chaleur sont liées au réchauffement climatique. C'est ce que la plupart des climatologues s'accordent à dire. »

Avec la fin des précipitations, l'attention se porte désormais sur les secours.

Des centaines de sauveteurs de la Croix-Rouge chinoise ont été envoyés dans les zones touchées pour déblayer les débris et aider à l'évacuation des habitants, selon Chine nouvelle.

Le président Xi Jinping a appelé mardi à « tout faire » pour secourir les personnes disparues ou prises au piège après les intempéries.

La Chine est en alerte face à l'arrivée d'un nouveau typhon, Khanun, qui s'approche des côtes orientales du pays.

Les pluies diluviennes ont fait jusqu'à présent au moins 11 morts et 13 disparus à Pékin, dont un pompier, selon la télévision publique CCTV.

La zone la plus touchée mercredi par les inondations semblait être la province du Hebei (nord), voisine de la capitale chinoise.

La situation est particulièrement critique à Zhuozhou, dont de larges pans sont noyés sous les flots.

Des photos aériennes spectaculaires de la ville, prises par l'AFP, montrent des rues commerçantes transformées en rivières aux eaux brunes. D'autres montrent des terres agricoles complètement submergées sur des kilomètres à la ronde.

### « Impossible »

Un ouvrier d'une usine d'impression âgé de 34 ans, M. Liu, a déclaré que l'eau avait commencé à se déverser lundi après-midi dans la zone industrielle de Zhuozhou.

« On a d'abord essayé de contenir l'eau. Mais c'était impossible », a-t-il déclaré à l'AFP.

« On n'a pu sortir aucun équipement ou matériel de notre usine pour les mettre à l'abri. On était coincés à l'intérieur jusqu'à midi aujourd'hui et ensuite ont été secourus. »

Les inondations ont coupé l'approvisionnement en eau et en électricité dans plusieurs quartiers, selon les



# Le Premier ministre préside la première réunion du Groupe de travail sur le pèlerinage du Père Laval

La première réunion ministérielle du groupe de travail sur le prochain pèlerinage du Père Laval a été présidée, par le Premier ministre, M. Pravind Kumar Jugnauth, au Lunch Room de l'Assemblée nationale, à Port Louis.

Plusieurs représentants des institutions gouvernementales et de la paroisse Sainte Croix étaient présents pour discuter et partager leurs propositions quant à l'avènement du pèlerinage. L'objectif était de faire en sorte que le pèlerinage du Père Laval se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le Vice-Premier ministre, ministre de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, ministre du Tourisme, M. Louis Steven Obeegadoo ; le Vice-Premier ministre, ministre des Collectivités Locales et de la Gestion des Risques de Catastrophe, Dr Mohammad Anwar Husnoo ; le ministre des transports terrestres et ferroviaires terrestres, ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international, M. Alan Ganoo ; le ministre des Finances, de la Planification économique et du Développement, Dr Renganaden Padayachy ; le ministre de l'Energie et des Services Publics, M. George Pierre Lesjongard ; le ministre de l'Environnement, de la Gestion des Déchets Solides et du Changement Climatique, M. Kavydass Ramano ; le ministre de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, M. Jean Christophe Stephan Toussaint ; le ministre de l'Infrastructure nationale et du Développement communautaire, M. Mahendranuth Sharma Hurreeram ; le ministre des Technologies de l'Information, de la Communication et de l'Innovation, M. Darsanand Balgobin ; le ministre de la Santé et du Bien-être, le Dr Kailesh Kumar Singh Jagutpal ; et le ministre des Arts et du Patrimoine culturel, M. Avinash Teeluck, étaient présents.

Autres secrétaires privés parlementaires à savoir le Dr Marie Christiane Dorine



Chukowry ; M. Rajanah Dhaliah ; Dr Muhammad Ismaël Rawoo ; et M. Serge Gilbert Bablee ; ainsi que des députés, Mme Subhasnee Luchmun Roy, Mme Sandra Mayotte et Mme Joanne Tour, étaient également présentes.

S'adressant au groupe de travail, le Premier ministre Jugnauth a déclaré que plusieurs représentants de différentes organisations se réunissaient aujourd'hui pour organiser le pèlerinage du Père Laval qui se tiendra le 08 septembre 2023. Il a promis que le gouvernement prendra en compte les propositions soulevées par les différents acteurs socioculturels représentants pour que le pèlerinage se déroule sans heurts. Il a ajouté qu'une visite sur place sera également organisée pour faire le point sur toutes les dispositions qui sont en train d'être prises.

Au cours de la réunion, le Dr Husnoo a énumérée les nombreuses dispositions prises, à savoir les installations de nettoyage, de récupération et d'éclairage. Les services d'incendie et de secours de Maurice seront également en attente et le conseil municipal de Port Louis sera responsable du nettoyage des drains, des terrains, de la peinture des mains courantes et de la fourniture d'installations d'éclairage.

La Régie du Tourisme réalisera également la peinture de l'église et de la châsse

du Père Laval.

Le ministre Ganoo a souligné que des moyens de transport public seront mis à la disposition des pèlerins, ajoutant que des bus seront disponibles toutes les 10 à 15 minutes jusqu'à 2h30 du matin. Des autobus de Curepipe, Vacoas, Quatre Bornes et Rose Hill au terminal urbain de Victoria et vice-versa seront fournis. De Victoria Urban Terminal à St Croix, des bus seront également mis à disposition. En ce qui concerne le Metro Express Ltd, les services seront prolongés jusqu'à 1 h du matin le 09 septembre 2023 de Curepipe jusqu'à Place D'Armes, Port Louis.

S'agissant des services publics, le ministre Lesjongard a informé qu'une équipe sera de garde la veille et le jour du pèlerinage. Le Central Electricity Board et la Central Water Authority fourniront respectivement l'approvisionnement temporaire et les camions-citernes.

Le ministre Ramano a déclaré que des travaux généraux de nettoyage, de mise à niveau et d'embellissement seront effectués et que de nouvelles portes seront construites. Pour les travaux d'infrastructure, la Road Development Authority procédera au nettoyage et au nivellement des dalles dans plusieurs zones.

Au cours de la réunion, le ministre Balgobin a informé que le Mauritius

Telecom fournira des installations Internet et des lignes téléphoniques dans les différentes tentes qui seront érigées. Une installation Traffic Watch sera également fournie où l'on pourra voir le trafic en direct sur son smartphone.

Le ministre Teeluck, pour sa part, a précisé que la mise à disposition d'un marquis pour la grande messe sera faite ainsi que des écrans géants. Il a ajouté que pour la première fois, des vestes réfléchissantes pour les volontaires seront fournies.

Quant à la Sûreté, les représentants ont dit qu'ils travailleront selon le Plan établi pour le pèlerinage du Père Laval. Le site sera divisé en cinq zones et l'objectif principal est d'assurer la sécurité des pèlerins.

Quant au Dr Jagutpal, il a souligné que les services médicaux tels que le SAMU et les ambulances seront présents. Il a appelé la population à être vigilante notamment en ce qui concerne la dengue ajoutant que des traitements larvicides seront effectués. Des inspecteurs alimentaires seront également présents pour vérifier la qualité des aliments qui seront distribués, a-t-il souligné.

Le Père Sunnassee de la paroisse Sainte Croix, également présent, a indiqué que l'événement est national et a suggéré qu'une étude de cas soit faite concernant le relooking de l'allée du Père Laval.

Il est rappelé que le décès du Père Laval est commémoré le 09 septembre de chaque année. Chaque année, le 08 septembre, hommes, femmes et enfants de tout le pays, quittent leurs maisons et se lancent dans une longue marche vers le sanctuaire du Père Laval à Sainte Croix, où des prières sont récitées.

Jacques-Désiré Laval (18 septembre 1803 - 09 septembre 1864) était un prêtre catholique français qui a servi dans les missions à Maurice. Il est connu comme «l'apôtre de Maurice» en raison de son travail inlassable pour aider les pauvres et les malades.

## Nouveau programme pour améliorer la productivité de la Cargo Handling Corporation Limited

Grâce à la convention collective signée entre la Cargo Handling Corporation Limited et l'Association des employés maritimes de Port-Louis (PLMEA), un nouveau programme, qui améliorera la productivité de la Société, sera bientôt mis en œuvre."

Cela a été annoncé par le président de la CHCL, M. Medavy Pillay Munien, lors d'une conférence de presse, tenue à son siège à Mer Rouge, Port Louis. Ainsi, une prime de productivité basée sur le nombre moyen de mouvements navire/terre par grue et par heure sera mise en place avec l'octroi d'une prime minimale de 25 % pour une moyenne de 22 et 24 mouvements, et maximale de 35 % pour une moyenne de plus de 28 coups.

La haute direction du CHCL était également présente à la conférence de presse, à savoir le responsable, M. Sanjaye Paddia ; le responsable des ressources humaines, M. Hemraj Dahari ; et le directeur des opérations du terminal, M. Hemlall Chowbay Multra.

Alors que la CHCL fêtera ses quarante ans d'existence cette année, la voie à suivre pour la Société était également au centre de la conférence de presse. Selon son directeur des opérations du terminal, la CHCL vise à transformer Port Louis d'un port de transit à un hub régional de transbordement et à remettre en question le développement portuaire en cours dans la région, notamment en République de Madagascar, à l'île de la Réunion, en République des Seychelles et en Afrique de l'Est.

Pour y parvenir, la CHCL augmentera sa productivité pour attirer plus de trafic et de nouveaux paquebots ; investir dans du matériel supplémentaire ; aller vers une



automatisation accrue ; et former ses employés. La direction a accueilli la convention collective comme un outil qui contribuera à la vision de transformation.

Il est rappelé que les négociations de la convention collective ont débuté en 2021 pour le renouvellement d'un nouveau rapport salarial mais ont été retardées en raison de la pandémie de COVID-19. Les objectifs de la conven-

tion collective sont de revoir les termes et conditions d'emploi et d'améliorer la productivité grâce à la révision du système de primes de productivité et des pratiques de travail tout en veillant à ce que le CHCL reste financièrement viable.

La convention collective ouvre ainsi la voie à une augmentation moyenne de salaire de 13,1 %, à l'intégration de plus de 200 travailleurs polyvalents dans leurs postes respectifs, à l'introduction d'un nouveau concept opérationnel et à la révision des conditions de travail comme les heures supplémentaires.

### 40 ans d'existence

La CHCL a été créée en octobre 1983. Ses principales fonctions sont de fournir, entre autres, des services de manutention pour les conteneurs, les marchandises générales, les vracs secs et les véhicules ; le stockage de toutes les marchandises générales, y compris les conteneurs passant par le port de Port Louis ; et d'autres services auxiliaires tels que le suivi des conteneurs frigorifiques et le transfert de conteneurs.

En juillet 2023, ses effectifs s'élevaient à 1 237 salariés. Pour l'exercice 2022-2023, la CHCL a enregistré un revenu total de plus de Rs 2 milliards avec des bénéfices atteignant Rs 255 millions. Il a enregistré un transbordement total de 343 379 EVP pour la même période avec captif de 247 144 EVP.

# Trump inculpé pour avoir tenté de faire modifier le résultat de l'élection de 2020

Il s'agit de l'accusation la plus grave à peser contre l'ex-président américain, déjà doublement poursuivi au pénal.

**D**onald Trump a été inculpé mardi pour ses tentatives d'inverser le résultat de l'élection présidentielle de 2020, l'accusation la plus grave à peser contre l'ex-président, déjà doublement poursuivi au pénal.

Le grand favori des primaires républiques pour l'élection de 2024 est inculpé de « complot à l'encontre de l'État américain », d'entrave à une procédure officielle et d'atteinte aux droits électoraux après une enquête supervisée par le procureur spécial Jack Smith.

« Malgré sa défaite, l'accusé était déterminé à rester au pouvoir. Par conséquent, durant plus de deux mois après le scrutin du 3 novembre 2020, l'accusé a diffusé des mensonges selon lesquels il y a eu des fraudes ayant modifié le résultat et qu'il avait en fait gagné », relève l'acte d'accusation.

« Ces allégations étaient fausses et le prévenu savait qu'elles étaient fausses, peut-on y lire. Mais le prévenu les a répétées et les a largement diffusées malgré tout. »

L'ex-président, déjà inculpé dans deux autres dossiers, est convoqué le 3 août devant un tribunal fédéral de Washington, selon plusieurs médias.

Donald Trump avait annoncé le 18 juillet avoir reçu de Jack Smith une lettre l'informant qu'il était visé personnellement par l'enquête fédérale sur les tentatives de modification des résultats de la présidentielle de 2020, et notamment l'assaut contre le Capitole du 6 janvier 2021.

Ce jour-là, il avait tenu un discours enflammé devant ses partisans réunis non loin de la Maison-Blanche, les appelant à se « battre comme des diables » contre les



résultats de l'élection présidentielle que les élus devaient certifier.

Une foule avait ensuite envahi le Capitole, des scènes de violence et de chaos qui avaient choqué le pays et le monde.

Mardi après-midi, peu avant l'annonce, Donald Trump avait affirmé sur sa plateforme Truth Social s'attendre à une inculpation imminente, en accusant le procureur spécial de vouloir entraver sa campagne pour 2024.

« On me dit que Jack Smith le cinglé, pour s'ingérer dans l'élection présidentielle de 2024, va lancer une nouvelle inculpation bidon contre votre président préféré — moi — à 17 h », a-t-il écrit.

« Pourquoi ne l'ont-ils pas fait il y a deux ans et demi ? Pourquoi ont-ils attendu si

longtemps ? Parce qu'ils voulaient que ça arrive en plein dans ma campagne », a-t-il ajouté.

Il s'agit des accusations les plus sérieuses portées contre l'ex-chef de l'État, déjà poursuivi au pénal dans l'affaire de la gestion apparemment négligente des documents confidentiels de la Maison-Blanche et celle des paiements suspects versés à une ancienne actrice de films pornographiques.

Donald Trump, 77 ans, est devenu cette année le premier ex-président des États-Unis à être inculpé au pénal par la justice fédérale.

## Loyauté de la base républicaine

Le tempétueux homme politique et milliardaire conserve malgré tout la loyauté d'une bonne partie de son parti : il domine

en effet les sondages concernant l'investiture républicaine et creuse même l'écart avec le numéro 2, le gouverneur de la Floride, Ron DeSantis, qui cumule les faux pas depuis le début de sa campagne.

L'effet que cette dernière inculpation aura sur la candidature de Donald Trump à la Maison-Blanche n'est pas encore clair. L'ex-président a déjà dénoncé dans les dernières semaines une « chasse aux sorcières », une nouvelle « ingérence électorale » et une « utilisation politique » de la justice pour l'empêcher d'être candidat.

Poursuivant une longue campagne de désinformation, M. Trump continue d'affirmer, sans preuve aucune, que l'élection de 2020 lui a été « volée ».

Les ennuis risquent de ne pas s'arrêter là pour lui : une procureure de l'État de la Géorgie doit également annoncer d'ici septembre le résultat de son enquête sur les pressions qu'il a exercées pour tenter d'altérer le résultat de la présidentielle de 2020 dans cet État du Sud.

Donald Trump a quitté la Maison-Blanche en 2021, après avoir été visé durant son mandat par deux procès en destitution : l'un pour des accusations de pressions exercées sur l'Ukraine afin qu'elle lui divulgue des éléments embarrassants sur Joe Biden, l'autre sur son rôle dans l'attaque du Capitole.

Il avait été acquitté dans les deux dossiers grâce à la majorité républicaine au Sénat. Mais plusieurs de ses soutiens ont été reconnus coupables et condamnés dans ces affaires, dont son directeur de campagne de 2016 ainsi que son avocat personnel.

## En Tunisie, Ahmed Hachani remplace Najla Bouden à la tête du gouvernement

Agé de 66 ans, le nouveau premier ministre nommé par le président Kaïs Saïed est un ancien cadre de la Banque centrale inconnu du grand public.

Par un simple communiqué nocturne partagé sur les réseaux sociaux dans la soirée du mardi 1er août, le président tunisien, Kaïs Saïed, a limogé la cheffe du gouvernement, Najla Bouden, sans aucune forme de remerciement ni d'explication. Elle a été immédiatement remplacée par Ahmed Hachani, un ancien cadre de la Banque centrale de Tunisie inconnu du grand public, qui a prêté serment dans la soirée.

Najla Bouden avait été nommée le 11 octobre 2021, après le coup de force à la faveur duquel Kaïs Saïed s'était arrogé les pleins pouvoirs, le 25 juillet. Le chef de l'Etat avait alors limogé le chef du gouvernement de l'époque, Hichem Mechichi, et suspendu le Parlement, avant d'amorcer la déconstruction de l'édifice institutionnel issu de la révolution de 2011.

La nomination d'une femme à ce poste, une première en Tunisie et dans le monde arabe, avait été chaleureusement accueillie malgré le contexte de dérive autoritaire dans lequel elle s'inscrivait. Son passage au gouvernement n'aura pourtant pas marqué les esprits en raison d'une personnalité « effacée » et d'un « manque de compétences dans le domaine économique »,



estime le politologue et professeur d'université Hamadi Redissi.

Le nouvel équilibre institutionnel, dominé par un président de la République omnipotent, ne l'a, il est vrai, pas aidée. « L'ingérence du chef de l'Etat a réduit sa marge d'action », analyse Hamadi Redissi. Ces derniers mois, son gouvernement s'est ainsi efforcé de maintenir des négociations balbutiantes avec le Fonds monétaire international (FMI) pour l'octroi d'un prêt de 1,9 milliard d'euros, alors même que le chef de l'Etat répétait inlassablement son rejet des « diktats » de l'instance.

## Un juriste sans expérience du monde politique

Sur la scène internationale, Najla Bouden a représenté le pays à de nombreux sommets, comme à Djeddah, son premier voyage officiel, Davos ou Paris. Elle s'est également impliquée dans le sommet de la Francophonie qui s'est tenu sur l'île tunisienne de Djerba, en novembre 2022, contribuant à redorer l'image de Kaïs Saïed.

« La Constitution fait que le chef de gouvernement n'est plus le premier ministre

d'un exécutif bicéphale, mais devient un chargé d'affaires du chef de l'Etat », poursuit Hamadi Redissi. Sous la précédente Constitution de 2014, abrogée par Kaïs Saïed, la formation du gouvernement relevait de son chef, avant d'être soumise à la validation du Parlement. Désormais, le premier ministre se contente de faire des « propositions » au chef de l'Etat, qui reste responsable de la nomination du gouvernement.

Rien ne laisse présager qu'Ahmed Hachani pourra faire mieux ou qu'il dispose des compétences nécessaires pour affronter la crise socio-économique dans laquelle la Tunisie est plongée. Né le 11 juillet 1957, c'est un juriste sans expérience du monde politique : il est diplômé d'une maîtrise de droit de l'université de Tunis et a officié à la Banque centrale de Tunisie jusqu'à en devenir le directeur des ressources humaines. Il a pris sa retraite en 2018.

Son père, Salah Hachani, a par contre été engagé en politique au point d'y perdre la vie. Officier de l'armée, il avait participé en 1962 à une tentative de coup d'Etat contre Habib Bourguiba, le père de l'indépendance tunisienne. Arrêté, il fut exécuté l'année suivante. Ce drame familial semble avoir pesé sur les idéaux politiques d'Ahmed Hachani, dont la page Facebook laisse penser qu'il est un fervent défenseur de la monarchie beylicale – abolie par Bourguiba en 1957 – et fortement opposé à l'héritage bourguibien.

## Football

### PSG: Al-Hilal et Al-Ahli s'intéressent à Verratti

**Autorisé à quitter le Paris Saint-Germain lors du mercato estival, Marco Verratti dispose de plusieurs prétendants en Arabie saoudite. Les clubs d'Al-Hilal et d'Al-Ahli cherchent à recruter le milieu italien mais aucun n'est parvenu à un accord sur le montant du transfert avec la direction francilienne.**

**L**imité à une soixantaine de minutes en quatre matchs lors de la préparation estivale du PSG, Marco Verratti semble se

diriger vers un départ. A condition, bien sûr, d'y mettre le prix. Comme indiqué par RMC Sport il y a une semaine, Marco Verratti discute avec le club saoudien d'Al-Hilal et en particulier son président Fahd Bin Nafel.

Une première offre de 30 millions d'euros aurait déjà été faite au milieu de terrain. Mais la direction parisienne espère entre 50 et 60 millions d'euros pour laisser partir celui qui est sous contrat jusqu'en 2026.

#### Ah-Ahli veut Verratti, toujours de l'avance pour Al-Hilal

Titulaire indiscutable depuis son arrivée en 2012, 'Petit Hibou' ne semble plus en odeur de sainteté auprès des supporters parisiens. Lors de la saison 2022-2023, certains en ont notamment fait l'un des responsables de la nouvelle déroute en Ligue des champions.



Qu'importe, il ne manque pas de prétendants cet été. Si Al-Hilal s'est positionné depuis quelques temps, un autre club saoudien est entré dans la danse ces derniers jours: Al-Ahli.

L'équipe qui vient de s'attacher les services de Riyad Mahrez et Roberto Firmino veut absolument se renforcer dans le cœur du jeu. Les discussions entre les deux camps ont débuté mais Marco Verratti, qui semble envisager un départ, a une préférence aujourd'hui pour Al-Hilal.

Reste maintenant aux deux clubs à se mettre d'accord. Dans ce dossier encore loin d'être bouclé, le feu vert final devra venir directement du président Nasser al-Khelaïfi.

#### SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 18th day of January, 2024 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, Supreme Court (New Supreme Court Building) situate at Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by levy of: « Une portion de terrain de la contenance de QUATRE CENT DIX METRES CARRÉS (410 M<sup>2</sup>) étant le Lot No.1 située au quartier de Flacq lieudit Montagne Blanche plus amplement décrite et abornée au titre de propriété ci-après mentionné suivant un procès verbal d'arpentage avec plan figuratif y joint dressé par Monsieur A.S. CALLOO arpenteur juré le 10/02/2010 enregistrée au Reg LS 70/288, comme suit :-(PIN Number :-1413020020) Du premier côté par un trottoir longeant « Montagne Blanche – Bel Air Road (B27) », une réserve D'UN MÈTRE ET CINQUANTE CENTIMÈTRES (1.50 M) de large entre, sur QUATORZE MÈTRES ET VINGT QUATRE CENTIMÈTRES (14.24 M); Du deuxième côté par une ancienne ligne de tramway sur DIX NEUF MÈTRES ET TRENTÉ CINQ CENTIMÈTRES (19.35 M); Du troisième côté par un chemin de sortie de TROIS MÈTRES ET CINQ CENTIMÈTRES (3.05 M) de large, une réserve D'UN MÈTRE (1.00 M) de large entre, sur une ligne brisée en quatre parties ; la première mesurant SIX MÈTRES ET VINGT TROIS CENTIMÈTRES (6.23 M), la deuxième mesurée sur un développement mesurant QUATRE MÈTRES ET QUATRE VINGT TROIS CENTIMÈTRES (4.83 M), la troisième mesurant VINGT TROIS MÈTRES ET QUARANTE CINQ CENTIMÈTRES (23.45 M) et la quatrième mesurant TROIS MÈTRES ET QUATRE VINGT QUINZE CENTIMÈTRES (3.95 M) respectivement. Du quatrième et dernier côté par « Tancrel Road », une réserve D'UN MÈTRE ET CINQUANTE CENTIMÈTRES (1.50 M) de large entre, sur QUATORZE MÈTRES ET CINQ CENTIMÈTRES (14.05 M). Ensemble une maison en blocs de ciment sous dalle y existante, construite sur un seul niveau, d'une superficie approximative de CENT DIX MÈTRES CARRÉS (110.00 M<sup>2</sup>), y existante, ainsi que les installations y faites pour la fourniture d'eau potable et d'électricité y attachées, et généralement tout ce qui peut en dépendre et en faire partie sans aucune exception ni réserve. Le tout plus amplement décrit au titre en date du 02/03/2010, enregistre et transcrit le 09/03/2010 au Volume TV 7663/3. **BUILDINGS AND/OR PLANTATIONS:** Location: The property is found along main road (B27) of Montagne Blanche opposite Montagne Blanche Police Station at approximately 265 metres east of its junction with Petit Paquet Road (B54), itself at about 450 metres southeast of Dream Price Supermarket at Montagne Blanche. Site Description: The site designated as Lot No 1 of the development has an area of 410.0 square metres as described in the title deed registered and transcribed on 9th March 2010 at Volume TV 7663 No 3 and a Memorandum of Survey drawn up by Mr A S Calloo, Sworn Land Surveyor on 10th February 2010 registered at Reg LS 70 No 288 with a PIN reference 1413080020. It has an irregular shape and an even topography with an approximate developed frontage of 14.24 metres to Montagne Blanche Main Road and 14.05 metres to Tancrel Road. The site is unfenced and has an open access. All services are available to the site. Building Description: A single storey part commercial and residential building is constructed over the site; it is made of reinforced concrete frames and structures, concrete block walls under reinforced concrete slab roof. The elevations are fitted with metal framed and glazed openings. No internal inspection was possible. The building provides an approximate gross covered area of 240 square metres including open covered areas. As at date of inspection, the building appears to be in a poor condition of repairs and maintenance.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of SWAN LIFE LTD formerly known as THE ANGLO MAURITIUS ASSURANCE SOCIETY LTD v/s Mr. Vinod NUCKCHED and his lawful wife Mrs. Anita NUCKCHED (born LOTOO).

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 01st day of August, 2023

Thierry Koenig SA  
ENSAfrica (Mauritius)  
Of 18, Edith Cavell Street, Port Louis.  
Attorney in charge of the sale.

#### IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Before the Honourable Judge in Chambers)  
[Application for Injunctive Relief]

In the matter of: S.No.1744/22 (WI 6075)

Mr Kumar GUKHOOL, absent from the country and duly represented by his agent and proxy, Mr Dayanand RAMYEAD, a pensioner residing at 24 Avenue Coriolis, Quatre-Bornes

APPLICANT

v/s

- 1.- Daivanaden VYTHELINGUM, absent from Mauritius and duly represented by his agent and proxy Mr Mahendre BHAYRAW, residing at Trou aux Biches Road, Trou aux Biches;
- 2.- Mahendre BHAYRAW of Trou aux Biches Road, Trou aux Biches;
- 3.- Roy GOBIN, residing at 348 Avenue Ollier, Quatre Bornes;
- 4.- Geeta GOBIN, the lawful wife of Roy Gobin, residing at 348 Avenue, Ollier, Quatre-Bornes;
- 5.- Krishnen VENKATACHELLUM of Drapers Avenue, Quatre Bornes;
- 6.- Shah Nawaz Yusoff SHAKHUN of Koenig Road, St Paul, Phoenix.

RESPONDENTS

In the presence of :

THE CONSERVATOR OF MORTGAGES, of Emmanuel Anquetil Building, Port-Louis.

CO-RESPONDENT

#### NOTICE IN DENUNCIATION:

TAKE NOTICE you the abovenamed Respondents No. 1 and 2, in order that you may not plead or pretend ignorance of same, that in virtue of a Judge's Order made at Chambers on 24.11.2022 before Honourable S.B.A. HAMUTH-LAULLOO, Judge, an INTERIM ORDER in the nature of an Injunction has been issued restraining and prohibiting:

[i] the Respondents Nos 1 and 2, and/or any other person acting on their behalf, from making further use of the fraudulent and/or forged affidavits of succession affirmed 17/12/2018, transcribed in TV201812/001028, and on 04.02.2019 transcribed in TV201812/001028, pertaining to the false death of the Applicant, to the false demise of Dhamianee UTCHANA, as well as to that of the fictitious person denominated as Usha Devi GUKHOOL, respectively, and which are tainted with nullity and therefore null and void to all intents and purposes;

[ii] the Respondents Nos 1 and 2, and/or any other person acting on their behalf, from selling and /or mortgaging and /or renting, and/or otherwise disposing of in any manner whatsoever, the properties still in the name of the Applicant, viz: [A] a plot of land situate at Berthaud Avenue, La Louise, Quatre Bornes, the whole morefully described in the deed transcribed in TV 1986 No.45; [B] An apartment, being Lot No 104, situate at first floor and representing 1201/10000 des parties communes, plus a parking, being Lot No 111 at Flic en Flac, place called Wolmar, in the District of Black River, the whole morefully described in the deed transcribed in TV. 6763 No. 4,

OR from withdrawing any sum or sums of money which lies in the account of the Applicant with any local or foreign Banking Institution;

[iii] the Respondents Nos 3 and 4 and/or any other person acting on their behalf, from disposing and /or mortgaging and /or leasing and/or renting and /or pledging the property which they have purchased through the means of fraudulent and/or forged affidavits of succession affirmed 17/12/2018, transcribed in TV201812/001028, and on 04.02.2019 transcribed in TV201812/001028, relating to the false death of the Applicant, to that of Dhamianee UTCHANA, as well as to that of the fictitious person denominated as Usha Devi GUKHOOL, respectively, and which are tainted with nullity and therefore null and void to all intents and purposes;

[iv] the Co-Respondent from giving any effect to the fraudulent and false affidavits of succession affirmed on 17/12/2018, transcribed in TV201812/001028, and on 04.02.2019 transcribed in TV201812/001028, pertaining to the false death of the Applicant, to that of Dhamianee UTCHANA, as well as to that of the fictitious person denominated as Usha Devi GUKHOOL, respectively, and which are tainted with nullity and therefore null and void to all intents and purposes, and/or transcribing any sale pertaining to the properties belonging to the Applicant, viz: [A] a plot of land situate at Berthaud Avenue, La Louise, Quatre Bornes, the whole morefully described in the deed transcribed in TV1986 No.45 and

[B] An apartment, being Lot No 104, situate at first floor and representing 1201/10000 of the common parts, plus a parking, being Lot No 111 at Flic en Flac, place called Wolmar, in the District of Black River, the whole morefully described in the deed transcribed in TV.6763 No 4,

TAKE ALSO NOTICE that by virtue of an Order made on 20 July 2023 by the Honourable S.B.A. HAMUTH-LAULLOO, Judge sitting at Chambers, the above matter has been adjourned for **Wednesday the 16 August 2023 at 10.00 hours** and the abovenamed Applicant has been authorised to serve the proceedings by way of publication in two dailies, one of which shall be the newspaper L'Express on two consecutive days and this publication shall constitute valid service of the present application on the Respondents Nos 1 and 2 and the Interim Order is enlarged to the same date when the abovenamed Respondents No 1 and 2 are requested to appear before the Honourable S. B. A. HAMUTH-LAULLOO, Judge sitting at Chambers to show cause why the application as fully set out in the proeipe should not be granted and why the Interim Order should not be enlarged or discharged or otherwise dealt with after hearing parties.

You the abovenamed Respondents No. 1 and 2 are therefore most formally requested, called upon and summoned to be and appear **Wednesday the 16<sup>th</sup> August 2023 at 10.00 hours** before Her Ladyship S. B. A. HAMUTH-LAULLOO, Judge sitting at Chambers, New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, to show cause, if any, against the said application.

TAKE ALSO NOTICE that the following documents which have already been filed in the matter can be obtained by applying to the Registry of the Supreme Court Chambers and/or to the Secretary of the Honourable Judge in charge of the case, viz:- - Proeipe dated 23/11/2022; - Affidavit in support dated 23/11/2022, together with supporting documents Annexed; - Rule issued dated 26/11/2022 (WI 6075 SN 1744/22) - Judges Order issued on 12/12/2022.

WARNING YOU that the said application shall be proceeded with whether you be present or not on the aforesaid date and hour.

Under all legal reservation.

Dated at Port Louis, this 28th July 2023.

Me. R. POSOOA

ATTORNEY FOR THE APPLICANT

## NOTICE UNDER SECTION 36(2)(c) OF THE COMPANIES ACT 2001 OF THE REPUBLIC OF MAURITIUS

Notice is hereby given that the private Company "KA SHIN CHUNG HIN & CO Ltd" has by Special Resolution passed on the 20 June 2023 Resolved to change its name to "AFK BOUTIK LTD" as evidenced by Certificate of Incorporation on change of name given under the hand and seal of Registrar of Companies dated the 25th July 2023

Dated: 02/08/2023

### SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 23rd day of November, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: "1. Une portion de terrain de la contenance de MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX METRES CARRES ET SOIXANTE DEUX CENTIEMES DE METRE CARRE (1,470.62 M<sup>2</sup>), étant le Lot No. 1, située au quartier du Grand Port lieu dit Mare Tabac connu sous le nom de Carreau Maraz et bornée d'après une description avec plan figuratif y joint dressé par Monsieur Mallick Ramlackhan, arpenteur juré, le 02/03/1998 enregistré au Reg. LS 34/8829, comme suit :- (PIN Number :- 1511020188). Du premier côté, par Keleea Perty sur QUATRE VINGT QUATRE METRES ZERO HUIT (84 M 08) ; Du second côté, par un chemin commun et mitoyen de TROIS METRES QUATRE VINGT DIX (3 M 90) de large une réserve d'UN METRE (1 M 00) entre, sur DIX HUIT METRES VINGT TROIS (18 M 23) ; Du troisième côté, par le Lot No. 2 sur SOIXANTE SEIZE METRES TREIZE (76 M 13) ; Et du quatrième côté, par un chemin commun une réserve d'UN METRE (1 M 00) entre sur VINGT METRES (20 M 00). Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation the whole as morefully described in title deed drawn up by Mr. Antish Dassine, Notary Public, on the 28/12/2011 and 29/12/2011, registered and transcribed on the 03/01/2012 in TV 8340/44. 2. Une portion de terrain de la contenance de MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX METRES CARRES ET SOIXANTE DEUX CENTIEMES DE METRE CARRE (1,470.62 M<sup>2</sup>), étant le Lot No. 2, située au quartier du Grand Port lieu dit Mare Tabac connu sous le nom de Carreau Maraz et bornée d'après une description avec plan figuratif y joint dressé par monsieur Mallick Ramlackhan, arpenteur juré, le 02/03/1998, enregistré au Reg. LS 34/8829, comme suit :- (PIN Number :- 1511020189) Du premier côté, par le Lot No. 1, sur SOIXANTE SEIZE METRES TREIZE (76 M 13) ; Du second côté, par un chemin commun et mitoyen de TROIS METRES QUATRE VINGT DIX (3 M 90) de large une réserve d'UN METRE (1 M 00) entre, sur VINGT METRES SOIXANTE TREIZE (20 M 73) ; Du troisième côté, par Ramphul Lallmohun sur SOIXANTE SEPT METRES QUARANTE DEUX (67 M 42) ; Et du quatrième côté, par un chemin commun une réserve d'UN METRE (1 M 00) entre sur VINGT ET UN METRES QUATRE VINGT DIX (21 M 90). Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever without any exception or reservation the whole as morefully described in title deed drawn up by Mr. Antish Dassine, Notary Public, on the 28/12/2011 and 29/12/2011 registered and transcribed on the 03/01/2012 in TV 8340/45. BUILDINGS AND/OR PLANTATIONS: 2 contiguous plots of land Land Zoning:- Industrial/agricultural Site:- Located in the midst of sugarcane fields and an agricultural zone, the two contiguous regular shaped plots of land have a relatively even topography with total frontage of 38.96 metres to a 3.90 metre wide common road and another total road frontage of 41.90 metres to another 3.90 metre wide common road. SSR Road is about 620 metres away from subject property. Access:- Access to property is by means of a two untarred vehicular agricultural tracks. Services:- Electricity and domestic water supply are available off site. Neighbourhood:- Neighbourhood mainly consists of sugarcane fields and land under vegetable cultivation. Building:- 2 Poultry pens & a store:- The single storey (ground floor) buildings are made of reinforced concrete frame structure with concrete block walls under reinforced concrete slab roof. Poultry pen 1:- (a) Area – Approximately 250 M<sup>2</sup> or 2,690 ft<sup>2</sup> (b) Finishes: Openings – Metal openings with iron sheets. Plastering and paint – External walls are rendered but not painted; Poultry Pen 2:- (a) Area – Approximately 200 M<sup>2</sup> or 2,152 ft<sup>2</sup> (b) Finishes: Openings – Metal openings with iron sheets. Plastering and paint – External walls are rendered but not painted; Store:- (a) Area – Approximately 20 M<sup>2</sup> or 215.20 ft<sup>2</sup> (b) Finishes: Plastering and paint – External walls are rendered but not painted.».

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mr. Kumaren MOOTOOSAMY and Anor.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 1st day of August, 2023.

Udhisteer K. Ragobur  
ENSAfrica (Mauritius)  
Of 18 Edith Cavell Street, Port Louis.  
Attorney in charge of the sale

VENDREDI 4 AOÛT 2023

### SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 14th day of September, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court (Courtroom No. 23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the SALE BY LEVY of: DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION: PROPERTY CHARGED: Une portion de terrain de la contenance d'un arpent vingt cinq perches située au quartier de Flacq, lieu dit Clémencia et bornée d'après titre comme suit:- D'un côté par Monet ou ayants droit sur cent pieds; Du deuxième côté par Dhawraj Boodhoo sur cinq cent pieds; Du troisième côté par Bhuroshah ou ayants droit sur cent pieds; Et du quatrième et dernier côté par Oodoonath ou ayants droit sur cinq cent pieds.» And in virtue of Memorandum of Conversion drawn up by L. M. Dumazel, Sworn Land Surveyor dated 26/08/1991, the above portion of land has been found to be equivalent to **five thousand two hundred and seventy six and eight hundredths square metres (5276.08m<sup>2</sup>)** and is bounded as follows: "Du premier côté par Monet ou ayants droit sur trente deux mètres et quarante neuf centimètres (32.49m); Du deuxième côté par Dhawraz Boodhoo aussi appelé Dhanraj Boodhoo sur cent soixante deux mètres et quarante cinq centimètres (162.45m); Du troisième côté par Bhuroshah ou ayants droit sur trente deux mètres et quarante neuf centimètres (32.49m); Et du quatrième et dernier côté par Oodoonath ou ayants droit sur cent soixante deux mètres et quarante cinq centimètres (162.45m)». Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the whole as morefully described in deed transcribed in Volumes TV 1240/53, TV 1280/28, TV 1282/138, TV 1294/120, TV 1303/216 and Pin No. 1407040092 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against 1. Yashoda Devi BOODHOO also called Jashoda Devi BOODHOO presently residing at Abbe Laval Street, Eau Coulee; 2. Lalita BOODHOO presently residing at B & G Care Home situated at Seeneevassen Street, Quatre Bornes; 3. Amrita BURUNDAYAL (born BOODHOO), the lawful wife of Mr. Gayganand BURUNDAYAL residing at 15, Farquhar Street, Curepipe; 4. Atmanand BOODHOO presently residing at No.9, Ramparsad Singh Hurdowar Street, Rose Hill; 5. Praveen Kumar BOODHOO presently residing at Hibiscus Lane, Canot. - All heirs and successors of late Soolabha BOODHOO (Born SOOBA) and Dummur BOODHOO. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,

Dated at Port-Louis, this 01st day of August, 2023.

Me. R. BUCKTOWNSING SA

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

### SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 16th day of November, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: "Une portion de terrain de la contenance de QUATRE CENT VINGT DEUX (422 M<sup>2</sup>), étant le Lot No. 32, située au quartier des Pamplemousses lieu dit Bois Pignolet et bornée d'après un rapport d'arpentage avec plan figuratif y joint dressé par M. Zahur Ahmad Khuram Beegun, arpenteur juré, le 12/01/2004, enregistré au Reg :- L.S 51/2796, comme suit :- (PIN Number :- 1214170142) Du premier côté, par un chemin QUATRE METRES CINQUANTE (4 M 50) de large, sur SEIZE METRES DIX (16 M 10) ; Du deuxième côté, par un chemin de QUATRE METRES VINGT CINQ (4 M 25) de large, partie par une courbe, sur une longueur développée de NEUF METRES QUATRE VINGT QUATORZE (9 M 94) et partie par une ligne droite mesurant VINGT TROIS METRES CINQUANTE (23 M 50) ; Du troisième côté, par le Lot No. 31, sur TREIZE METRES SOIXANTE DIX HUIT (13 M 78) ; Et du quatrième et dernier côté, par divers propriétaires, sur QUINZE METRES QUARANTE NEUF (15 M 49). Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation the whole as morefully described in title deed drawn up by Mr. Ahmad Ibrahim Gopee, Notary Public, on the 30/08/2005, registered and transcribed on the 14/09/2005 in TV 5948/53.».

Land:- Zoning: Residential Site:- Located in a parcelling, the trapezoidal shaped corner plot of land has an even topography with a frontage of 16.10 metres + a curb of 9.94 metres to a 4.50 metre wide common road – Railway 1 Road and a return frontage of 23.50 metres to another 4.25 metre wide common road – Avenue Jasmine. The site is serviced with all infrastructural utilities and facilities. Access:- Access to property is by means of two tarred and vehicular roads; Services:- Electricity and domestic water supply are available on site; Neighbourhood:- Neighbourhood mainly consists of semi-luxurious residential zone. All amenities including public transport are available in the region.

Building:- Residential building: The double storey (ground floor & first floor) residential building is made of reinforced concrete frame structure with concrete block walls under a flat reinforced concrete slab roof. (a) Area – Approximately 300M<sup>2</sup> or 3,228 ft<sup>2</sup>; (b) State of repair – Good; (c) Finishes: Openings – Aluminium glazed doors and windows. Plastering and paint – External walls are rendered and painted.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mr. Abdool Nawaz KHODADIN and Anor.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 1st day of August, 2023.

Thierry Koenig SA  
ENSAfrica (Mauritius)  
Of 18 Edith Cavell Street, Port Louis.  
Attorney in charge of the sale

### SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 14th day of September, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court (Courtroom No. 23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the SALE BY LEVY of: DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION: PROPERTY CHARGED: Tout ce qui reste (après distraction: (i) d'une portion de terrain de la contenance de DEUX CENT ONZE METRES CARRES (211 m<sup>2</sup>) vendue suivant titre transcrit au TV 2393/23; et (ii) d'une portion de terrain de la contenance de CENT SOIXANTE HUIT ET TRENTÉ CINQ CENTIEMES DE METRES CARRES (168.35m<sup>2</sup>) vendue suivant titre transcrit au TV 8030/19) d'une portion de terrain de la contenance originale de TREIZE PERCHES ET QUART soit CINQ CENT CINQUANTE NEUF METRES CARRES ET VINGT SEPT CENTIEMES DE METRE CARRE (559.27m<sup>2</sup>) et trouvée d'être de la contenance de CENT VINGT TROIS ET QUATRE VINGT SIX CENTIEMES DE METRES CARRES (123.86m<sup>2</sup>) d'après le rapport de Mons. Mooslim Chamroo, Arpenteur Jure, en date du 07/03/2011, enregistré au REG: LS 72/1653 située au quartier des Plaines Wilhems lieu dit 16eme Mille (Coriolis Road) et originellement bornée dans son ensemble d'après un rapport de Monsieur Robert Foiret, Arpenteur Jure, en date du 16/03/1977, enregistré au REG A 402/3361 comme suit:- D'un côté, par un chemin public sur un développement de Quarante Pieds soit Douze Mètres et Dix Neuf Centimètres (12.19m); Du second côté, par le lot 3 (Mamode Cassim Boodhun) sur Cent Soixante Quatre Pieds soit Quarante Neuf Mètres et Quatre Vingt Dix Neuf Centimètres (49.99m); Et des troisième et quatrième côtés, par M Noel ou ayant droit sur deux lignes mesurant respectivement Quarante Pieds soit Douze Mètres et Dix Neuf Centimètres (12.19m) et Cent Soixante Six Pieds soit Cinquante Mètres et Soixante Centimètres (50.60m). La mesure employée est le Pied Anglais avec l'équivalent en Mètre. Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the morefully described in deed transcribed in Volume TV 1359/216 and Pin No. 1703030102 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against Mohammad Zameer DEENALLY, the sole heir of late Mrs Aziza Tahera DEENALLY, presently residing at Apartment 8, Flat Peerala, Volcy de la Faye Street, Beau Bassin. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,  
Dated at Port-Louis, this 01st day of August, 2023.

Me. R. BUCKTOWNSING SA

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

### SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 9th day of November, 2023, at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: "Une portion de terrain de la contenance de DEUX MILLE TROIS CENT SEIZE DECIMAL DOUZE METRES CARRES (2,316.12 M<sup>2</sup>) située au quartier de Grand Port lieu dit Mare D'Albert et bornée d'après un procès-verbal d'arpentage, avec plan figuratif y joint dressé par Monsieur Louis Maurice Dumazel, ancien arpenteur juré, le 26/05/1993, enregistré au Reg :- L. S. 29/1430, comme suit :- (PIN Number :- 1510030029). Du premier côté, par un chemin commun séparant le présent terrain de celui de Deolall Oodit, sur TRENTE ET UN METRES CINQUANTE CINQ CENTIMETRES (31.55 M) ; Du second côté, partie par Brisllall Deoraz, partie par Madame Veuve Dawooduth Narain Bhageerutty et partie par un chemin privé séparant le présent terrain de celui de Madame Veuve Dawooduth Narain Bhageerutty, sur une longueur totale de SOIXANTE QUATORZE METRES VINGT CENTIMETRES (74.20 M) ; Du troisième côté, par Geeanchand Ramsahye, sur TRENTE METRES (30.00 M) ; Et du quatrième et dernier côté, par Deolall Oodith, sur SOIXANTE SEIZE METRES SOIXANTE CENTIMETRES (76.60 M). Together with all the buildings, constructions and plantations erected and/or to be erected thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation the whole as morefully described in title deed drawn up by Mr. Bertrand Marie Joseph Maigret, Notary Public, on the 19/09/2016 registered and transcribed on the 19/09/2016 in Vol. TV 201609/001879. The property consists of a vacant plot of land. Land appears to be occupied by adjoining owners. The common road mentioned in the title deed is not open on site. The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mr. Maheschandresingh JOKHOO & Anor.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 1st day of August, 2023.

Udhisteer K. Ragobur  
ENSAfrica (Mauritius)  
Of 18 Edith Cavell Street, Port Louis.  
Attorney in charge of the sale

## Football : Liverpool : l'Arabie Saoudite, Klopp inquiet

Comme annoncé par Cristiano Ronaldo, l'Arabie Saoudite est en train de réaliser une véritable razzia sur le marché des transferts. Une apparition soudaine qui inquiète l'entraîneur de Liverpool, Jürgen Klopp.

"L'influence de l'Arabie Saoudite est massive. Le pire est que leur fenêtre de transferts ferme trois semaines plus tard que chez nous. La FIFA et l'UEFA doivent trouver des



essayer de devenir plus populaire et célèbre. Mais cela reste un peu trop tôt pour avoir une opinion claire", a jugé le manager allemand en conférence de presse.

Il y a tout de même un cas abyssal entre les joueurs qui ont rejoint la Chine et ceux qui signent actuellement en Arabie Saoudite...

solutions à cela. C'est peut-être assez similaire à ce qu'il s'était passé quand la Chine a lancé son championnat. Il y a eu une ruée vers l'or du même type, et nous voyons maintenant un autre championnat

### APPLICATION FOR THE ISSUE OF A LICENCE UNDER PART III OF THE EXCISE ACT

I, Mrs Joëlle Magali Lisette Genave of F09, Residence La Tourelle, Pointe aux Sables, have applied to the Director-General of the Mauritius Revenue Authority for the issue of a new licence of Retailer of Liquor and Alcoholic Products - Off in respect of premises situated at F09, Residence La Tourelle, Pointe aux Sables.

Any objection to the issue of the above licence, should be made to the Director General, Mauritius Revenue Authority, Ehram Court, C/r Monseigneur Gonin & Sir Virgil Naz Streets, Port Louis, within 21 days as from date published in the Gazette.

Mrs Joëlle Magali Lisette Genave  
Applicant

### SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 16th day of November, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: **"A Fixed Charge created by Ms. Shyama DHUNPUTH up to an amount of ( « jusqu'à concurrence de » ) Rs. 2,450,000.- (TWO MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND RUPEES ONLY) over the following asset :-** 1. Une portion de terrain de la contenance de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF METRES CARRES ET CINQ/DIXIEMES (499.5 M<sup>2</sup>), étant le Lot No. 2, située au quartier de la Savanne, lieudit Surinam et bornée d'après un rapport avec plan figuratif y joint, dressé par Monsieur Ahmad Khadaroo, arpenteur juré, le 02/03/2011, enregistré au Reg.:- B 180/272, comme suit :- (PIN Number :- 1609130132) Du premier côté, par le Lot No. 3 devant être attribué à Bharduage Dhunputh, sur VINGT CINQ METRES VINGT (25 M 20) ; Du deuxième côté, par un chemin de sortie commun de TROIS METRES ZERO CINQ (3 M 05) de large, sur VINGT METRES VINGT (20 M 20) ; Du troisième côté, par le Lot No. 1 devant être attribué conjointement à Kunthi Dhunputh et autres, sur cinq lignes mesurant : (i) DOUZE METRES CINQUANTE (12 M 50), (ii) SOIXANTE CENTIMETRES (0 M 60) ; (iii) CINQ METRES TRENTE CINQ (5 M 35) (iv) UN METRE DIX (1 M 10) et SEPT METRES SOIXANTE DIX (7 M 70) ; Du quatrième et dernier côté, par la propriété des héritiers Satnarainsing Dhunputh, sur deux lignes mesurant DIX SEPT METRES (17 M 00) et UN METRE CINQUANTE TROIS (1 M 53). Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon, and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation the whole as morefully described in title deed drawn up by Ms. Farzana Bibi Joomun Boolakee, Notary Public, on the 22/02/2012 registered and transcribed in TV 8383/28. **A Fixed Charge created by Ms. ALIARSING Mayawanti also called ALLIARSING Mayawanti up to an amount of ( « jusqu'à concurrence de » ) Rs. 1,950,000.- (ONE MILLION NINE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND RUPEES ONLY) over the following asset :-** 2. « Les biens et droits immobiliers ci-après décrits dépendant d'un ensemble immobilier dénommé 'DUNPUTH BUILDING', érigé sur une portion de terrain de la contenance de HUIT CENT QUARANTE CINQ METRES CARRES ET QUATRE VINGT CENTIEMES (845.80 M<sup>2</sup>), située au quartier de la Savanne, lieudit Surinam, Route Royale de Chemin Grenier, le tout plus amplement décrit et aborné au titre de propriété ci-après relaté. (PIN Number :- 1609130057) Du premier côté, par le Lot No. 2 (devant attribué à Mayawanti Aliarsing), sur cinq lignes mesurant respectivement (i) SEPT METRES SOIXANTE DIX CENTIMETRES (7 M 70 CMS) ; (ii) UN METRE DIX CENTIMETRES (1 M 10 CMS) ; CINQ METRES TRENTE CINQ CENTIMETRES (5 M 35 CMS) ; (iv) SOIXANTE CENTIMETRES (60 CMS) ; et DOUZE METRES CINQUANTE CENTIMETRES (12 M 50 CMS) ; Du deuxième côté, par un chemin commun de TROIS METRES CINQ CENTIMETRES (3 M 5 CMS) de large, sur VINGT HUIT METRES SOIXANTE CENTIMETRES (28 M 60 CMS) ; Du troisième côté, par la Route Chemin Grenier « B10 », sur une longueur développée mesurant SIX METRES VINGT CINQ CENTIMETRES (6 M 25 CMS) ayant une courbe de rayon de QUATRE METRES CINQUANTE CENTIMETRES (4 M 50 CMS) et VINGT ET UN METRES CINQUANTE CINQ CENTIMETRES (21 M 55) ; Et du quatrième et dernier côté, par la propriété des héritiers Satnarainsing Dhunputh, sur TRENTE QUATRE METRES TRENTE CENTIMETRES (34 M 30 CMS). Et un bâtiment en blocs de ciment sous dalles de deux niveau soit un rez-de-chaussée surmonté d'un étage :- Et L'Etat descriptif du sus dit Ensemble Immobilier a été dressé par deux mil onze 02/03/2011 enregistré au Reg.:- B 180/272 :- Le dit immeuble à l'usage commercial se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage et faisant face sur la Route Royale de chemin Grenier. Le dit immeuble est desservi par deux escaliers :- Le premier donnant à un couloir commun situé entre les emplacements de Monsieur Nojadick Singh Dhunputh et de Madame Cossilah Dhunputh et à l'avant de l'immeuble :- Et le deuxième se trouvant à droite de l'immeuble vue de la Route Royale ; L'accès aux dits Lots seront desservis par un passage commun ; Deux toilettes/Lavabo :- la première de VINGT TROIS METRES CARRES (23.00 M<sup>2</sup>) et la deuxième de VINGT DEUX METRES CARRES ET QUARANTE CENTIEMES (22.40 M<sup>2</sup>) seront communs aux Lots Nos. 1A à 15A. Lequel Ensemble Immobilier a été depuis régi par les dispositions des Articles 664 a 664-94 du Code Civil Mauricien et approuve, confirme et ratifie par Madame Mayawanti DHUNPUTH, Madame Rookmen HURRYCHURN, Madame Cossilah ODIT, Monsieur Nojadick Singh DHUNPUTH, Madame Anooradha JUGESSUR, Mademoiselle Shyama DHUNPUTH, Madame Kunthi RAMSAROOP et Monsieur Bharduage Singh DHUNPUTH, ainsi que le constate un acte de Règlement de Copropriété établi à cet effet par Me. Farzana Bibi Joomun Boolakee, notaire soussignée, en date du 09/11/2011 enregistré et transcrit au TV 8286/15. Le dit ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété et ayant fait l'objet d'un état descriptif de division incorporé au règlement de copropriété dressé par Me. Farzana Bibi Joomun Boolakee, notaire, le 09/11/2011, enregistré et transcrit le 16/11/2011 au TV 8286/15. Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation the whole as morefully described in (i) deed of division in kind (DK 99/2010) drawn by Mr. Ahmad A. Khadaroo, Sworn Land Surveyor (duly appointed in virtue of an order of Her Honour, Mrs. R. Teelock, Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, dated 18/06/2010 and registered in Reg. B 177/1798) on the 02/03/2011 in Reg. B 180/272 and confirmed by the Supreme Court of Mauritius on the 21/03/2011 and transcribed in TV 8050/3 and (ii) deed of « Règlement de Copropriété » de L'Immeuble 'DUNPUTH BUILDING' drawn up by Ms. Farzana Bibi Joomun Boolakee, Notary Public, on the 09/11/2011, registered and transcribed on the 16/11/2011 in TV 8286/15. Depuis la dite dame Mayawanti ALIARSING veuve du dit Monsieur Baboo Wooday Narainsing DHUNPUTH a fait d'autres améliorations à l'emplacement commercial attribué à elle comme on l'a vu ci-dessus. **DESIGNATION Lot No. 8** (désigné comme le Lot No. 12 au dit rapport) et comprendant :- Un emplacement commercial situé au premier étage de l'immeuble et couvrant la dalle des Lots 1 à 7 du rez-de-chaussée d'une superficie de SEPT CENT VINGT METRES CARRES (720 M<sup>2</sup>). Accès au dit Lot se fait par un escalier donnant à un couloir commun situé entre les Lots 6 et 7 et à l'avant de l'immeuble faisant face de la Route Royale de Chemin Grenier. Avec une quote part de CINQ CENT QUARANTE TROIS/MILLIEMES (543/1,000 èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **CES FAITS EXPOSES** :- La comparante aux présentes a requis le notaire soussigné **de modifier** le Lot No. 8 elle abandonne comme dessus, du sus dit Règlement de Copropriété relativement à l'immeuble ci-dessus décrit situé au quartier de la Savanne lieu dit « Surinam » et ce d'après l'Article Neuvième du dit Règlement de copropriété en **quinze Lots** portant les Nos. 1A, 2A, 3A, 4A, 5A, 6A, 7A, 8A, 9A, 10A, 11A, 12A, 13A, 14A et 15A et ce d'après rapport dressé par Monsieur M. Rafick Doobory, arpenteur juré, en date à la clôture de 14/11/2014, enregistré au Reg.:- LS 99/99043930 de la manière suivante, savoir :- Cette modification enregistrée et transcrise le 24/11/2014 au Volume 201411/001612. (i) **Suivant TV 201510/000215, Lot Nos. 2A, 3A, 4A and 5A ont été vendus et (ii) Observation est ici faite que Lot No. 10A aussi a été vendu suivant TV 201602/000649. Le Lot No. 1A** :- comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de ONZE ET QUATRE-VINGTS CENTIEMES DE METRES CARRES (11.80 M<sup>2</sup>) ; Une quote part à concurrence de quinze/millièmes (15/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties

communes y attachées. **Le Lot No. 6A** :- comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de SEIZE ET QUATRE-VINGT QUINZE CENTIEMES DE METRES CARRES (16.95 M<sup>2</sup>) ; Une quote part à concurrence de vingt-deux/millièmes (22/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 7A** :- comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de SEIZE METRES CARRES (16.00 M<sup>2</sup>) ; Une quote part à concurrence de vingt/millièmes (20/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 8A** :- comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de DIX NEUF ET CINQUANTE CINQ CENTIEMES DE METRES CARRES (19.55 M<sup>2</sup>) ; Une quote part à concurrence de vingt-cinq/millièmes (25/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 9A** :- comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT SEPT ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIEMES DE METRES CARRES (27.90 M<sup>2</sup>) ; Une quote part à concurrence de trente-cinq/millièmes (35/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 11A** :- comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT QUATRE ET DIX CENTIEMES DE METRES CARRES (24.10 M<sup>2</sup>) ; Une quote part à concurrence de trente-et-un/millièmes (31/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 12A** :- comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT QUATRE ET DIX CENTIEMES DE METRES CARRES (24.10 M<sup>2</sup>) ; Une quote part à concurrence de trente-cinq/millièmes (35/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 13A** :- comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT DEUX METRES CARRES (22.00 M<sup>2</sup>) ; Une quote part à concurrence de vingt-huit/millièmes (28/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 14A** :- comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT DEUX METRES CARRES (22.00 M<sup>2</sup>) ; Une quote part à concurrence de vingt-huit/millièmes (28/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 15A** :- comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT SEPT ET TRENTE CINQ CENTIEMES DE METRES CARRES (27.35 M<sup>2</sup>) ; Une quote part à concurrence de trente-cinq/millièmes (35/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **OBSERVATION EST ICI FAITE QU'IL EXISTE HUIT COULOIRS D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE DECIMAL QUATRE VINGT DIX METRES CARRES (293.90 M<sup>2</sup>) SERONT COMMUNS AUX LOTS NOS. 1A à 15A.».**

1. Une portion de terrain de la contenance de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF METRES CARRES ET CINQ/DIXIEMES (499.5 M<sup>2</sup>), étant le Lot No. 2:- **Land** :- Zoning :- Residential/Commercial ; Site :- The rectangular shaped land has a relatively even topography with frontage of 20.20 metres to a 3.05 metre wide access road. Surinam Public Road (Chemin Grenier Road B10) is about 35 metres away from subject property. The site is served with all infrastructural utilities and facilities. Access :- Access to property is by means of a tarred and vehicular road. Services :- Electricity and domestic water supply are available on site. Neighbourhood :- Neighbourhood mainly consists of semi-luxurious residential buildings in a heavily built-up residential/commercial zone. There is a number of commercial buildings along the public road. All amenities including public transport are available in the region. **Building** :- Residential building:- The double storey (ground floor + first floor) residential building is made of reinforced concrete frame structure with concrete block walls under a flat reinforced concrete slab roof. Ground & first floors: (a) Area – Ground & first floors: Approximately 325 M<sup>2</sup> or 3,497 ft<sup>2</sup> (as per measurement); (b) State of repair – Fair; (c) Finishes: Flooring: Partly ceramic tiled and partly cement screeded floor; Openings – mainly metal glazed and partly timber glazed doors and windows. Plastering and paint – Internal and external walls are rendered and painted. Part of external walls on front elevation is cladded with decorative stones.

2. Ensemble immobilier dénommé DUNPUTH BUILDING', érigé sur une portion de terrain de la contenance de HUIT CENT QUARANTE CINQ METRES CARRES ET QUATRE VINGT CENTIEMES (845.80 M<sup>2</sup>) :- **Land** :- Commercial/Residential; Site:- The rectangular shaped has a relatively even topography with frontage of 21.55 metres to the Surinam Public Road (Chemin Grenier Road B10) and a return frontage of 28.60 metres to a 3.05 metre wide access road. Veeren Road is about 20 metres away from subject property. The site is serviced with all infrastructural utilities and facilities. Access:- Access to property is by means of a tarred and vehicular road; Services:- Electricity and domestic water supply are available on site; Neighbourhood:- Neighbourhood mainly consists of commercial buildings along the public road and semi-luxurious residential buildings in a heavily-up commercial/residential zone. All amenities including public transport are available in the region. **Building** :- Commercial building/complex:- The double storey (ground floor + first floor) commercial building/complex – Residence Dhunputh Building – is made of reinforced concrete frame structure with concrete block walls under a flat reinforced concrete slab roof. **Lot No. 8 which has been split into 15 smaller Lots (1A-15A as per Modification de Règlement de co-propriété registered in TV 201411/001612).** As per summary table in site plan submitted to Valuer 5 Lots- **lot 2A, 3A, 4A, 5A & 10A have been sold as per TV 201510/000215.** First floor:- There are no partition walls between the Lots (a) Area – Lot 1A – 11.80M<sup>2</sup> - Quote Part of 15/1000ths Lot 6A – 16.95 M<sup>2</sup> - Quote Part of 22/1000ths Lot 7A – 16 M<sup>2</sup> - Quote Part of 20/1000ths Lot 8A – 19.55 M<sup>2</sup> - Quote Part of 25/1000ths Lot 9A – 27.90 M<sup>2</sup> - Quote Part of 35/1000ths Lot 11A – 24.10 M<sup>2</sup> - Quote Part of 31/1000ths Lot 12A - 24.10 M<sup>2</sup> - Quote Part of 31/1000ths Lot 13A – 22 M<sup>2</sup> - Quote Part of 28/1000ths Lot 14A – 22 M<sup>2</sup> - Quote Part of 28/1000ths Lot 15A – 27.35 M<sup>2</sup> - Quote Part of 35/1000ths (b) State of repair – Poor/Building requires renovation works; (c) Finishes on first floor: Flooring: Mainly plain concrete floor. Openings – Mainly metal glazed doors and windows Plastering and paint – Internal and external walls are rendered and painted.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mrs. Shyama DHUNPUTH and Anor.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.  
Dated at Port Louis, this 1st day of August, 2023.

Thierry Koenig SA  
ENSfrica (Mauritius)  
Of 18, Edith Cavell Street, Port Louis.  
Attorney in charge of the sale

## Mondial féminin de football

# Les Bleues en huitièmes après un festival de buts contre le Panama

Les Françaises ont battu (6-3) le Panama mercredi à Sidney, validant leur ticket pour les huitièmes de finale du mondial féminin de football. Tenu en échec par la Jamaïque, le Brésil est éliminé.

**D**éluge de buts à Sidney. Les Bleues ont validé mercredi 2 août leur billet pour la deuxième phase du mondial féminin de football de 2023. Les joueuses d'Hervé Renard ont triomphé du Panama sur le score de 6 buts à 3, et terminent à la première place du groupe F.

Les Françaises ont pourtant été surprises dès l'entame de match, avec une ouverture du score par le Panama après moins de deux minutes de jeu. Marta Cox tire directement un coup franc concédé par la défense française. D'une frappe sublime et puissante, l'attaquante panaméenne permet à son équipe de mener 1 but à 0. Les Françaises réagissent dans les minutes qui suivent, à l'image de Kadidiatou Diani et Selma Bacha, mais ne parviennent pas à glisser le ballon au fond des filets.

Les joueuses d'Hervé Renard parviennent à égaliser dès la 21e minute de jeu. Maelle Lakrar reprend de la tête un centre de Clara Mateo. Le ballon est dévié dans son propre but par la milieu de terrain panaméenne Deysire Salazar.

Les Bleues prennent l'avantage sept minutes plus tard, à la 28e minute. Depuis le côté droit, Vicki Becho adresse un centre en retrait pour Kadidiatou Diani. Cette dernière tente de marquer d'une talonnade, mais le ballon est repoussé. Elle se

retourne rapidement, tente de nouveau sa chance d'une frappe lourde sous la transversale, marque, et permet à la France de prendre les devants. L'attaquante française s'offre un doublé sur penalty à la 37e minute.

Les Bleues inscrivent un quatrième but juste avant la mi-temps. Léa Le Garrec, côté gauche, effectue un centre, rentrant, du pied droit. Le ballon n'est touché par personne, rebondit, et surprend la gardienne panaméenne. Il termine dans la lucarne, et permet à la France de mener 4 buts à 1 à la pause.

### Déluge de buts

À la 52e minute, les Françaises se voient accorder un nouveau penalty après une faute de main panaméenne dans la surface. Kadidiatou Diani le transforme, et s'offre un triplé. 5-1 pour les Bleues.

Le Panama réduit l'écart à la 64e minute, sur un nouveau penalty – le troisième de la partie – après une faute d'Elisa De Almeida sur Riley Tanner. Transformé par Yomira Pinzon une première fois, la joueuse panaméenne doit le retirer. Elle inscrit quand même son but dans un deuxième temps.

Les Panaméennes inscrivent un troisième but à la 87e minute. D'un coup



franc tiré de loin dans la surface française, le ballon ne trouve personne, rebondit, et échoue sur la transversale. Mais Lineth Cedeno a suivi et place une tête dans les buts français. Bien que l'arbitre ait demandé à vérifier si le but était bien valide... il est accordé. Cinq buts à trois.

Mais les Françaises ne lâchent rien et

inscrivent un sixième but dans le temps additionnel de la seconde période, à la 99e, grâce à Vicki Becho.

Le score n'évoluera plus : six buts à trois pour les Bleues. Les joueuses d'Hervé Renard s'imposent largement et décrochent leur billet pour les huitièmes de finale du tournoi.

# La Suède et l'Afrique du Sud filent en huitièmes, le Brésil éliminé

Suédoises et Sud-Africaines sont parvenues à décrocher leur billet pour les huitièmes de finale du Mondial féminin de football en battant respectivement l'Argentine (2-0) et l'Italie (3-2). La Suède affrontera les États-Unis, double tenants du titre. Les Sud-Africaines seront, de leur côté, opposées aux Néerlandaises. Plus tard dans la journée, les Jamaïcaines ont fait match nul (0-0) face au Brésil, éliminé de la compétition.

### Qualification historique de la Jamaïque, le Brésil éliminé

**L**a Jamaïque a décroché sa première qualification pour les huitièmes de finale d'un Mondial féminin, aux dépens du Brésil de la star Marta, éliminé après cette nouvelle contre-performance, mercredi à Melbourne (0-0).

Les "Reggae girlz", avec une victoire et deux nuls (5 points), terminent deuxièmes du groupe F, derrière la France (7 points). Pour leur deuxième participation à une Coupe du monde, elles ont réussi l'exploit d'éliminer des habituées du tableau final, les Brésiliennes, qui n'avaient plus connu une sortie aussi précoce depuis 1995.

Les joueuses entraînées par Lorne Donaldson disputeront leur huitième de finale mardi prochain contre un adversaire qu'elles connaîtront jeudi. Pour le moment, la Colombie est la mieux placée pour les affronter.

Battu (2-1) par la France samedi dernier, le Brésil, troisième (4 points), avait besoin d'une victoire pour se qualifier, ou d'un coup de pouce du Panama face aux Bleues. Mais la huitième nation mondiale s'est heurtée au mur défensif des Jamaïcaines, qui n'ont pas encaissé le moindre but dans la compétition. Et dans le même temps, à Sydney, les Panaméennes n'ont pas accompli de miracle (défaite 6-3).

Après le Canada, il s'agit de la deuxième sélection



majeure à quitter, dès les groupes, un tournoi qui a montré que l'écart se resserrait entre les sélections établies et leurs poursuivantes.

### Les Suédoises battent les Argentines, et affronteront les Américaines

La Suède, qui a validé mercredi 2 août sa première place dans le groupe G grâce à sa victoire contre l'Argentine (2-0), à Hamilton (en Nouvelle-Zélande), affrontera les États-Unis, doubles tenants du titre, en huitième de

finale du Mondial féminin de football.

Le choc entre les première et troisième sélections au classement mondial de la Fifa est prévu dimanche prochain, à Melbourne, en Australie. Avec un point seulement, l'Argentine est de son côté éliminée.

### L'Afrique du Sud renverse l'Italie, et sera opposée aux Pays-Bas

L'Afrique du Sud disputera pour la première fois de son histoire les huitièmes de finale d'un Mondial féminin après sa victoire (3-2) face à l'Italie, quart de finaliste de l'édition 2019, mercredi 2 août à Wellington, en Nouvelle-Zélande.

Les Sud-Africaines, deuxièmes du groupe D (avec 4 points), seront opposées au tour suivant aux Néerlandaises, premières du groupe E (avec 7 points).

Menées 1 à 0 après seulement onze minutes de jeu, les Sud-Africaines ont marqué par deux fois (2-1), avant de concéder un second but, synonyme d'élimination (74e). Mais Thembisa Kgatlana a offert à son équipe la victoire dans le temps additionnel en profitant d'un énième erreur défensive italienne.

# Le légendaire gardien italien Gianluigi Buffon prend sa retraite

Le mythique gardien de la Juventus Turin Gianluigi Buffon, également passé par le PSG, a mis un terme à sa carrière professionnelle, à l'âge de 45 ans.

**A**près 28 ans de carrière professionnelle et à l'âge honorable de 45 ans, le légendaire gardien de la Juventus Turin Gianluigi Buffon, considéré comme l'un des meilleurs portiers de l'histoire, prend sa retraite, ce mercredi. Alors qu'il effectuait un dernier passage à Parme, son club formateur, l'ancien international italien (176 sélec-

tions) a jugé que le moment était opportun pour tirer un trait sur le football, alors que les blessures et les prestations de moins en moins convaincantes ont été les maître-mots de sa dernière saison au plus haut niveau professionnel. Le natif de Carrare laisse derrière lui un immense héritage, tandis que seuls la Ligue des Champions, qui lui a échappé par trois fois (2003, 2015 et 2017), et l'Euro, perdu en finale en 2012 contre l'Espagne, manquent à l'appel. Avec une Coupe du Monde, une



Coupe de l'UEFA (dorénavant appelée Ligue Europa), 10 Scudetti, 6 Coupes d'Italie ou encore 7 Supercoupe d'Italie, Gianluigi Buffon peut tranquillement se retirer en sachant qu'il a marqué de son empreinte le ballon rond. Pour rappel, le portier italien a effectué un passage en demi-teinte dans l'Hexagone lors de la saison 2018-19, lors de laquelle il a enfilé la tunique du PSG à 25 reprises.